

Evolution des conditions sanitaires pour accéder au Sommet de l'Élevage 2023

Les autorités sanitaires (GDS) nous alertent sur l'évolution récente de la situation sanitaire par rapport au sérotype 8 de la Fièvre Catarrhale Ovine (FCO) dans le sud du massif-central. Initialement localisées à quelques communes, la maladie s'est propagée en quelques semaines. Les animaux présentent de l'hyperthermie, des difficultés de locomotion, des croûtes sur le mufle, des ulcérations dans la bouche et du jetage. De nombreux animaux peuvent être malades avec des cas de mortalité anormalement élevés sur des animaux adultes.

Afin de protéger les animaux participant au Sommet de l'Élevage, suivant les recommandations des autorités sanitaires (GDS), nous complétons notre protocole sanitaire vis-à-vis de la FCO comme suit :

- **1^{ère} désinsectisation** des animaux inscrits au Sommet par l'application d'un produit désinsectisant de type Pour-On **avant le vendredi 15 septembre**
- **7 jours plus tard**, réaliser la prise de sang en demandant en complément un **dépistage PCR** de la FCO. Nous recommandons à cette occasion de procéder à une 2^{ème} désinsectisation.
- Dans tous les cas, une désinsectisation sera réalisée à l'arrivée, par le Sommet de l'Élevage, lundi 2 octobre avec consigne de retarder de 2 heures le lavage des animaux pour garantir l'efficacité du produit.
- Les élevages ayant eu un cas de FCO confirmé au-delà du 1^{er} juillet 2023 ne pourront pas participer au Sommet de l'Élevage.

Merci de prendre en compte sans délai ces nouvelles conditions afin de procéder à une 1^{ère} désinsectisation rapidement et de respecter les délais de prise de sang. Sans résultat PCR négatif pour la FCO, les animaux ne pourront accéder à l'enceinte du Sommet de l'Élevage.

Vous trouverez en pièce jointe une 2^{ème} version du certificat sanitaire qui annule et remplace la version précédente.

Bruno Dufayet

Président APRAMAC



Jacques Chazalet,

Président du Sommet de l'Élevage

